

DREAL Grand Est

## SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES COFIL du 20 octobre 2017

<b>Date :</b> 20/10/17	<b>Heure :</b> 10h-12h	<b>N° Chrono :</b>
<b>Lieu :</b> Strasbourg – Préfecture de région		
<b>Participants :</b>	Cf liste émargement	
<b>Excusés :</b>	ARS, Agence de l'eau Rhin-Meuse, CEN, PNR de la montagne de Reims, Chambre Régionale d'Agriculture	
<b>Diffusion du présent compte-rendu :</b>	Membres du COFIL, Préfets de départements, Conseils départementaux, DDT. Services DREAL, Site Internet de la DREAL Grand Est.	
<b>Nom du rédacteur :</b>	SGARE / DREAL	
<b>Pièces jointes</b>	Annexes 1 et 2 : Supports de présentation DREAL Annexe 3 : Le support de présentation sur l'état initial est à consulter sur le site Internet de la DREAL (taille de fichier importante) Annexe 4 : Feuille d'émargement	

### Ordre du jour :

1. Introduction
2. Composition du comité de pilotage et projet de règlement intérieur
3. Présentation de l'instruction du 4 août 2017
4. Bilan des 10 schémas départementaux
5. Point d'étape sur les travaux des 5 comités techniques
6. Présentation de l'état initial de l'environnement
7. Temps d'échanges

\*\*\*

## I. Introduction

SGARE adjoint : François SCHRICKE

Ce comité a pour objectif l'élaboration du schéma régional des carrières et les membres et partenaires du comité de pilotage sont remerciés pour leur mobilisation, sur un chantier qui sera conduit sur plusieurs années (2017-2019). Cette réunion fait suite à celle du 15 novembre 2016 qui avait pour objectif de lancer les travaux d'élaboration du futur schéma régional. La présente réunion a pour objectif d'informer les membres du Copil sur les travaux menés depuis un an.

### Le nouveau schéma régional :

Le but principal des schémas départementaux est de donner un cadre, pour permettre aux préfets de délivrer les autorisations en connaissance de cause, pour permettre un correct approvisionnement du marché, une utilisation rationnelle des gisements en préservant l'environnement.

Les grandes caractéristiques du schéma régional sont :

- le développement du concept d'économie circulaire à intégrer pour la gestion durable des ressources (priorisation aux ressources secondaires);
- les scénarios d'approvisionnement à bâtir en partant des besoins prévisionnels liés aux ressources mobilisables en tenant compte de la logistique "douce";
- l'articulation à prévoir avec les documents d'urbanisme à des fins de sécurisation de l'accès à la ressource;
- l'articulation avec le SRADDET (et donc le futur Plan Régional de Gestion des Déchets), le plan régional de

FORMULAIRE Compte-rendu de réunion DREAL Grand Est	Référence :	
	Indice :	Page : 1 sur 5

- l'agriculture durable et toujours la compatibilité avec les SDAGE/SAGE;
- la plus large concertation en amont (Etat, collectivités, professionnels, associations et pays frontaliers)

## **II. Composition du Copil**

SGARE adjoint : François SCHRICKE

La composition du Comité de pilotage du SRC est définie dans le Code de l'Environnement (article R. 515-4). L'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage de la région Grand Est a été signé le 28 octobre 2016. En février dernier, l'UNICEM a sollicité le préfet afin de ré-équilibrer la composition du Copil et de mettre en place un règlement intérieur intégrant des modalités de vote. La DREAL a donc proposé au préfet une composition modifiée qui a été mise en consultation auprès des membres en juillet dernier par courrier (renforcement du collège des collectivités territoriales, déplacement de la Chambre d'agriculture)

La DREAL n'a été destinataire que d'une seule remarque sur la nouvelle composition avant le Copil. Elle vise à intégrer les Minéraux Industriels de France (MIF) dans le collège des professionnels en déplaçant les Voies Navigables de France dans le collège des services de l'État pour maintenir un équilibre des collèges.

Un tour de table a été réalisé. Aucune remarque n'a été formulée.

A l'issue du Copil, la FRTP a souhaité être représentée au Copil. Elle était auparavant représentée par la CERC. La FRTP a donc été ajoutée dans le collège des représentants des professionnels du Copil.

La nouvelle composition du Copil est donc adoptée moyennant les remarques abordées ci-dessus. Un arrêté préfectoral modificatif viendra prochainement remplacer l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2016.

En ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur au Copil, il apparaît que cette pratique n'est pas utilisée dans les comités des autres instances régionales. Par ailleurs, la DREAL a consulté ses homologues dans les autres régions ayant lancé les travaux du SRC. Il s'avère que seule la Nouvelle Aquitaine évoque un vote potentiel mais n'a pas utilisé cette possibilité.

Il a été rappelé que les désaccords éventuels doivent, dans la mesure du possible, être réglés en comité technique et que le préfet de région reste le décideur final. Le rôle du Copil est de coordonner les réflexions. C'est également un lieu de concertation.

A cet effet, il a également été rappelé le rôle primordial des comités techniques et la nécessité que soient représentées toutes les parties prenantes. La liste des destinataires sera mise à jour, notamment pour remplacer les adresses génériques par des destinataires nominatifs.

L'UNICEM a rappelé que les travaux en CT font consensus et que l'arrêté préfectoral initial du Copil permettait d'envisager la mise en place d'un règlement intérieur.

Suite aux échanges lors de la réunion, il a été convenu que le fonctionnement actuel du Copil était satisfaisant. Le règlement intérieur proposé, et mis en consultation en juillet dernier, n'a pas amené de remarque particulière. Le fonctionnement actuel du Copil est donc maintenu sans règlement intérieur.

## **III. Instruction du 4 août 2017**

Chef de projet SRC : Patrice BAILLET

L'instruction du 4 août 2017 devient le document de travail de référence pour l'élaboration des SRC.

Elle détaille les caractéristiques du schéma et vient préciser les articulations avec les autres plans. Elle définit également les modalités d'élaboration et de publication tout en précisant le calendrier attendu.

L'instruction a été publiée sur le site « légifrance » et est consultable sur le site Internet de la DREAL (60 pages).

## **IV. Bilan des 10 schémas départementaux des carrières**

Chef de projet SRC : Patrice BAILLET

FORMULAIRE Compte-rendu de réunion DREAL Grand Est	Référence :	
	Indice :	Page : 2 sur 5

La DREAL a ensuite présenté les éléments issus du bilan réalisé sur les 10 schémas départementaux en vigueur. Ce travail a été réalisé par le BRGM. A noter qu'il a également été présenté au congrès de la Société de l'Industrie Minérale (SIM) le 18 octobre à Metz.

Les différents aspects des schémas départementaux ont été abordés :

- La situation régionale ;
- Les orientations (utilisation économe en matériaux, enjeux environnementaux, logistique, ressources secondaires, remise en état des sites) ;
- Les aménagements remarquables ;
- Les zones spéciales de carrière ;
- Les plaintes recensées par les inspecteurs des installations classées.

Le détail des thématiques abordées lors du Copil se trouve dans le support joint au présent compte-rendu. L'intégralité de l'étude sera publiée prochainement sur le site Internet de la DREAL.

Ce document servira de base de travail pour les CT, notamment pour le CT3 pour lequel les orientations reprises des schémas départementaux présentent un intérêt certain.

## **V. Point d'étape sur les 5 comités techniques :**

Chef de projet SRC : Patrice BAILLET

La DREAL a ensuite présenté l'avancée des travaux des 5 comités techniques en soulignant notamment les difficultés rencontrées dans chacun des comités.

### **CT1 : Les ressources minérales primaires et secondaires :**

Les travaux ont débuté en mars. La carte des ressources primaires régionales a été établie. Le travail porte dorénavant sur la cartographie des gisements. La partie concernant les ressources secondaires a été élaboré durant les 6 derniers mois par la DREAL. Elle nécessite toutefois d'être complétée sur la partie « déchets du BTP » par les éléments issus de l'étude régionale menée pour l'élaboration du Plan Régional de Gestion des Déchets. Des données sont attendues pour fin novembre. Les éléments seront ensuite présentés aux membres du CT1 avant d'être diffusés.

### **CT2 : Les usages et les besoins :**

Les travaux ont également débuté en mars. Toutefois, ce CT est fortement dépendant des données de l'étude économique lancée par l'UNICEM. Ces éléments sont attendus pour novembre.

### **CT3 : Les enjeux environnementaux et la remise en état :**

Les travaux ont débuté en juin pour bénéficier des données des autres CT. Le recensement des enjeux et des contraintes environnementales a été réalisé. Sur cette base, la DREAL travaille sur l'élaboration d'une cartographie des zones de contraintes qui sera, plus tard, superposée à la cartographie des gisements. La prochaine étape va consister à valider la liste des enjeux et à les classer avant de finaliser la cartographie associée.

### **CT4 : Les enjeux sociaux, techniques et économiques :**

Les travaux ont également débuté en juin pour bénéficier des données des autres CT. Les données disponibles seront complétées par l'étude économique de l'UNICEM. La DREAL doit prendre contact avec les personnes en charge des échanges internationaux, notamment vis-à-vis du SRDEII.

### **CT5 : La logistique :**

Les travaux ont débuté en mars. Les trois types de transport sont représentés (FNTR, SNCF, VNF) au sein du CT. La carte des réseaux est disponible en DREAL. Elle nécessite d'être validée au prochain CT ce qui permettra également, avec les données du CT2 notamment, de cibler les infrastructures manquantes ou nécessitant des aménagements.

Chacun des CT devrait se réunir une nouvelle fois avant la fin de l'année.

Le premier semestre 2018 sera consacré à l'élaboration de scénarios pour permettre au préfet de choisir un scénario en milieu d'année puis d'approfondir ce scénario jusqu'à la fin de l'année. L'année 2019 sera consacrée aux consultations et à la publication.

FORMULAIRE Compte-rendu de réunion DREAL Grand Est	Référence :		
	Indice :		Page : 3 sur 5

Le prochain Copil est prévu pour mi-2018 afin de présenter les différents scénarios proposés.

Les informations sur l'avancée des travaux sont consultables sur le site Internet de la DREAL :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-r142.html>

Le SGARE adjoint insiste sur l'importance de la représentation de toutes les entités invitées à participer au Copil. La DREAL s'assurera que l'adressage actuel est pertinent.

## **VI. État initial de l'environnement :**

Atelier des territoires : Anne PETITJEAN

L'atelier des territoires a été retenu pour réaliser l'état initial de l'environnement et le rapport environnemental du schéma régional des carrières.

Le prestataire a présenté un premier état des lieux de l'état initial de l'environnement. Les données exploitées sont notamment basées sur la note d'enjeu du SRADDET, les SCOT, les SDAGE, le diagnostic de la région Grand Est réalisé en 2015.

Il est à noter qu'une étude sur l'état initial de l'environnement est également en cours d'élaboration pour le SRADDET. Les données disponibles seront donc corrélées et complétées au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le support diffusé est issu d'un rapport qui sera transmis prochainement à la DREAL et diffusé à l'ensemble des CT.

La présentation a fait l'objet d'échanges lors du Copil. Les éléments sont repris dans le point VII du présent compte-rendu.

## **VII. Temps d'échanges :**

**Quelles sont les plaintes prises en compte dans la partie « bilan » ?**

Les plaintes prises en compte dans la partie « bilan » sont les plaintes écrites reçues par les services de l'inspection des installations classées. Chaque plainte donne lieu à une instruction si elle est recevable. Elle peut déboucher sur une visite d'inspection du site concerné, une mise en demeure, voire des sanctions vis-à-vis de l'exploitant.

**Quelles sont les modalités retenues pour le classement des enjeux ?**

A l'heure actuelle, les enjeux sont listés mais ne sont pas encore hiérarchisés. La liste doit d'abord être validée lors du prochain CT3. La DREAL a proposé de se baser sur le bilan réalisé sur les 10 schémas départementaux en adoptant une hiérarchisation du type « exploitation », « exploitation impossible » et « exploitation moyennant des aménagements ».

**Est-ce que le bilan fait ressortir les éléments liés à la consommation d'espace des carrières ?**

Le bilan à l'échelle départementale ne fait pas ressortir ces éléments car c'est un sujet qui nécessite une vision globale régionale. Des éléments sont disponibles dans le diagnostic régional élaboré en 2015 par la DREAL mais ils ne ciblent pas directement l'activité d'exploitation des minéraux. C'est un sujet qui est à prendre en compte par le CT2. Les éléments seront plus lisibles lorsque seront établis les corrélations entre les bassins de consommation et les bassins de production.

**Est-ce que le bilan fait ressortir l'impact des carrières sur l'état des masses d'eau et des rivières ?**

Ces éléments font partie des orientations listées dans les schémas départementaux qui prévoient, pour la plupart, un suivi des indicateurs à l'issue de la publication des schémas. Malheureusement, ces indicateurs ne sont pas forcément suivis dans le temps ce qui ne permet pas d'élaborer une vision régionale sur le sujet. Les éléments disponibles seront pris en compte mais un travail est à mener pour, d'une part, récupérer et corrélérer les données, et, d'autre part, veiller à garantir le suivi des indicateurs du futur SRC.

**La cartographie présentée dans l'état initial de l'environnement est incomplète. Allez-vous la compléter ?**

Les délais étaient assez contraints ce qui n'a pas permis d'approfondir complètement cette étude. Les données présentes sur le support ont été complétées à l'issue du Copil. Le rapport définitif sur l'état initial de l'environnement reprendra les données validées par le CT3 qui a la charge d'élaborer cette cartographie régionale. Toutefois, les éléments à prendre en compte sont d'ores-et-déjà listés par le CT3 qui a la charge de réaliser la cartographie

FORMULAIRE Compte-rendu de réunion DREAL Grand Est	Référence :	
	Indice :	Page : 4 sur 5

complète des enjeux à prendre en compte dans le SRC. La liste sera validée lors du prochain CT3.

### **Est-il possible d'avoir les éléments mis à jour sur l'espace commun Alfresco avant les réunions de CT ?**

Le support mis à jour sera mis en partage sur Alfresco et sur le site Internet de la DREAL en même temps que le compte-rendu du Copil. Comme tout document, ce support pourra être amené à évoluer suite aux travaux des CT ou à l'évolution des données issues des autres plans et programmes, voire à l'évolution de la réglementation. Les remarques émises sont également prises en compte. Le support n'en reste pas moins intéressant et nécessaire pour débiter les travaux.

### **Les éléments relatifs aux mesures « éviter, réduire, compenser » n'apparaissent pas dans le bilan des schémas départementaux présenté. Sont-ils pris en compte ?**

Le rapport relatif au bilan des 10 schémas départementaux aborde les mesures ERC. Ces éléments sont pris en compte dans le CT3. Il était prévu de balayer les mesures ERC lors de la première réunion du CT3 mais le temps a manqué. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion.

### **L'UNICEM précise que la vision des gisements est un sujet complexe à mettre en œuvre dans le CT1. Passer de la carte des ressources minérales primaires aux cartes des gisements est quelque chose de complexe.**

La DREAL confirme que c'est un sujet complexe et précise que le peu de retour d'expérience des autres régions n'aide pas à l'élaboration de la cartographie des gisements. Toutefois, le temps important passé au départ par le CT1 sur la méthodologie va permettre de bénéficier directement de premières cartes de travail plus précises.

### **Suites à donner**

Qui	Actions	Personnes responsables	Date limite de réalisation
DREAL	Diffuser les éléments relatifs à l'état initial de l'environnement aux CT via Alfresco	Chef de projet en liaison avec l'atelier des territoires	Novembre 2017
DREAL	Diffuser le rapport « bilan des 10 SDC » aux membres des CT via Alfresco	Chef de Projet en liaison avec le BRGM	Novembre 2017
DREAL	Prise de contact pour obtenir des données sur les échanges avec l'étranger + SRDEII	Chef de Projet	Novembre 2017
DREAL	Présentation des travaux menés sur le SRC en CSRPN	Chef de Projet	11 décembre 2017
DREAL/SGARE	Courrier de sensibilisation sur la représentation en Copil et en CT	Chef de projet SRC SGARE	Fin 2017
DREAL	Affiner la liste des destinataires des courriels (Copil et CT)	Chef de Projet	Fin 2017

Le Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Régionales et Européennes

  
François SCHRICKE

FORMULAIRE Compte-rendu de réunion DREAL Grand Est	Référence :	
	Indice :	Page : 5 sur 5